



Compte-rendu succinct de la séance du
COMITÉ SYNDICAL DU 22 DECEMBRE 2017– 9 heures
à la Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville
à Yutz

La séance est ouverte à 9 h 15.

Le Comité Syndical,

- ADOPTE le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2017,
- Par 13 voix POUR, 3 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS, EMET un avis favorable sur la demande de retrait du Syndicat Mixte Ouvert EUROPORT formulée par la Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de la Moselle.
Néanmoins, la majorité des deux tiers des membres qui composent le comité syndical (fixée à 16 voix) n'étant pas atteinte, la demande de retrait du Syndicat Mixte Ouvert EUROPORT formulée par la Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de la Moselle est considérée comme rejetée,
- A l'unanimité, EMET un avis favorable sur la demande de retrait du Syndicat Mixte Ouvert EUROPORT formulée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Moselle,
- A l'unanimité, PREND ACTE de l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2017 et DECIDE d'autoriser le retrait du Département de la Moselle du Syndicat Mixte Ouvert EUROPORT à compter du 1^{er} janvier 2018,
- A l'unanimité, EMET un avis favorable sur l'adhésion au Syndicat Mixte Ouvert EUROPORT de la Région Grand Est,
- Par 19 voix POUR, 2 voix CONTRE,
 - ADOPTE les statuts modifiés du Syndicat Mixte Ouvert EUROPORT,
 - AUTORISE Monsieur le Président à :
 - ENGAGER la procédure de modification statutaire correspondante conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
 - SIGNER tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.
- EMET un avis favorable sur le projet de création d'une Société d'Economie Mixte à Objet Particulier (SEMOP) chargée de l'aménagement et la commercialisation des emprises d'EUROPORT, de l'exploitation du port public de Thionville-Illange et de la reprise des emprises du Groupement pour l'exploitation du port privé (GEPOR) et DECIDE le lancement d'une consultation de Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la mise en œuvre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt et la création de la SEMOP
- APPROUVE le CRAC de la ZAC EUROPORT établi au 31/12/2016 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant
- QUALIFIE de mandat spécial les déplacements des 27 avril et 10 mai 2017 effectués par le Président du Syndicat et DECIDE la prise en charge des frais engagés à cette occasion.

La séance est levée à 10h05.